



République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-  
CROIX-DE-VIE  
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 36

DELIBERATION  
n° 2024 - 05 - 13

Envoyé en préfecture le 10/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le 10 OCT. 2024

ID : 085-200023778-20241003-DL2024\_05\_13-DE

SLOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 3 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 octobre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 26 septembre, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents** : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Sandra DUBOS, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

**Conseillers communautaires absents et excusés** : Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Jean CANTIN, Laurent REIGNIEZ, Denise RENAUD, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Tiphanie JACOMINO, Valérie VECCHI.

**Pouvoirs** : Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Jean-Baptiste RABINIAUX à Dominique MALARY / Jean CANTIN à Thierry FAVREAU / Denise RENAUD à François BLANCHET / Joël GIRAUDEAU à Sandra DUBOS / Jérôme MESNARD à Thomas PERROCHEAU / Jean-Pierre STEPHANO à Kathia VIEL / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER.

Yann THOMAS est désigné secrétaire de séance.

Adhésion à la centrale d'achat CANUT

Il est proposé d'adhérer à la centrale d'achat dédiée au numérique et aux télécoms « Centrale d'Achat de Numérique et des Télécoms » (CANUT) créée en novembre 2023 par des départements français sous la forme d'une association loi 1901.

L'activité de l'association est financée grâce aux frais d'utilisation de ses marchés (sans coût d'accès ni aucun autre frais).

La CANUT met en avant les atouts suivants auprès des collectivités :

- Gestion simplifiée des achats ;
- Une relation directe avec les titulaires pour l'exécution des marchés : demandes, commandes et facturations ;
- Représentation de vos intérêts vis-à-vis des fournisseurs ;
- Des frais d'accès réduits et standardisés aux marchés, en fonction de la taille de la collectivité ;
- Les adhérents participent à la gouvernance de la CANUT ;
- Des acheteurs experts ;
- Des marchés adaptés aux besoins opérationnels (groupes experts) ;
- Une réactivité aux sollicitations avec des interlocuteurs dédiés ;
- Simplicité : la souscription à un accord-cadre vaut pour tous les lots de l'accord-cadre.

Les avantages pour le service commun Système d'information géré par la Communauté d'Agglomération sont la simplification des procédures de marchés publics (mise en œuvre de la passation des marchés publics, exécution des marchés publics pour le compte de l'ensemble des membres) et d'accéder à un vaste catalogue de produits et de solutions à un coût plus compétitif que les groupements de commandes actuels (Logiciels multi éditeurs, logiciels d'occasion, virtualisation, matériels reconditionnés, matériels bureautique neuf, licences et services en ligne, matériel d'occasion, téléphonie fixe, téléphonie mobile, wifi public sécurisé, solutions d'impression, etc.).

Cette adhésion permettra en outre à l'ensemble des structures du Pays de Saint Gilles Croix de Vie adhérent au service commun système d'information d'y avoir accès (y compris les structures privées SEM des Ports du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et OTI).

Cela va concerner dans un premier temps les marchés concernant l'achat de matériel (postes, écrans, licences), et dans un second temps la partie impression, les systèmes de stockage et serveurs ainsi que la sécurité du réseau et des postes.

L'adhésion à la CANUT est gratuite et permet de pouvoir bénéficier des marchés conclus par son intermédiaire.

L'accès aux marchés passés par la CANUT donne lieu à un coût annuel qui varie en fonction du nombre de marchés.

Coût annuel par groupe de structures*	>=400 structures		>=350 <=400 structures		>=300 <=350 structures		>=250 <=300 structures		>=200 <=250 structures	
	Total HT	Total TTC	Total HT	Total TTC	Total HT	Total TTC	Total HT	Total TTC	Total HT	Total TTC
Matériel informatique	0 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	3 000 €	3 000 €	2 500 €	2 500 €	2 000 €	2 000 €
Matériel audiovisuel	5 000 €	1 000 €	7 000 €	7 000 €	6 000 €	6 000 €	4 500 €	4 500 €	3 500 €	3 500 €
Services informatiques	14 400 €	11 500 €	11 500 €	11 500 €	10 000 €	10 000 €	8 500 €	8 500 €	7 000 €	7 000 €
Services logiciels	18 000 €	16 500 €	16 500 €	16 500 €	15 000 €	15 000 €	13 500 €	13 500 €	12 000 €	12 000 €
Services matériels	18 000 €	20 700 €	18 400 €	18 400 €	16 500 €	16 500 €	15 000 €	15 000 €	13 500 €	13 500 €
Services matériels	27 000 €	24 300 €	21 600 €	21 600 €	18 500 €	18 500 €	16 500 €	16 500 €	14 500 €	14 500 €

**Le Conseil Communautaire,  
 Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5216-1 et suivants,**

**Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L.2113-2 et suivants,**

**Vu le BP 2024,**

**Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 19 septembre 2024,**

Vu le rapport,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Article 1** : DECIDE d'adhérer à la centrale d'achat CANUT ;

**Article 2** : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'adhésion à la centrale d'achat CANUT et toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Yann THOMAS

Givrand, le 10 octobre 2024

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu :  
- de la transmission au contrôle de légalité le : 10 OCT. 2024  
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 10 OCT. 2024

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*